# Marché de Noël de Sainte Eulalie de Cernon 1er décembre 2019

#### REGLEMENT



Dans le cadre des animations d'hiver de Ste-Eulalie de Cernon, l'Association SETE organise le 1er décembre, de 10h à 18h30, un marché de Noël, dans la commanderie templière et sur la place de la Fontaine.

A l'occasion de cette manifestation, des animations seront proposées pour les enfants mais aussi pour les plus grands.



Les candidats ne seront retenus qu'après réception de la demande de participation, accompagnée :

- du paiement de votre stand : chèque de 9€ libellé à l'ordre de SETE (Sainte Eulalie Tourisme et Economie)
- d'une photocopie du document certifiant l'inscription au registre concerné (KBIS, SIRET, Association etc.)

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée, la date de réception du dossier faisant foi.

• Le Marché de Noël ayant lieu dans la commanderie (salle capitulaire et bureau du Commandeur), les places intérieures sont limitées donc la loi du "premier dossier complet reçu, premier accordé" sera appliqué. Par contre, si vous souhaitez être à l'extérieur (sur la place de la Fontaine) directement, merci de le préciser et de cocher la case correspondante.

Après examen de votre dossier d'inscription, vous recevrez par courrier la décision de l'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées à la vente et de la qualité de la présentation du stand.

De même, l'organisation se réserve le droit d'exclure un exposant, sans remboursement du chèque de réservation, dans le cas où les renseignements fournis ne correspondent pas à la présentation du stand de cette festivité.



Les emplacements sont définis par l'organisation en fonction des produits présentés ainsi que de la taille du stand. Les réservations peuvent s'effectuer pour 3 ou 6 mètres, en linéaire. Il est interdit de sous-louer, de partager ou échanger avec un autre exposant son stand sans l'accord de l'organisation. La mise en place du marché s'effectue 2 heures avant l'ouverture du marché, soit à partir de 8h le matin. Les véhicules des exposants ne peuvent pas stationner sur la place de la fontaine et devront être garées au parking avant 10h.

## Tarifs

Le tarif forfaitaire fixé pour un stand de base de 3 mètres linéaire est de 9€

### Energie

L'Organisation peut éventuellement fournir l'énergie électrique. Il faut toutefois amener vos rallonges électriques et le préciser lors de votre réservation. Par contre, les tables ne sont pas fournies.

## Engagement des exposants

Les exposants s'engagent à :

- être présents durant toute la durée de la manifestation sur leur stand,
- présenter les produits de façon esthétique et attractive,
- ne pas dégarnir leur stand avant la fin de la manifestation.

#### Identité et Assurance

Les exposants devront être en mesure de communiquer leur identité de commerce ainsi que leur attestation d'assurance à tout agent chargé d'en assurer la vérification.

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou qui l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est le propriétaire ou dont il a la garde.

L'organisation du Marché de Noël décline toute responsabilité en cas de vols, détériorations ou pertes, ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophes qui en suivraient. Elle ne sera pas tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

# Sécurité - Propreté - Hygiène

Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Les exposants devront avoir terminé le déchargement des marchandises et du matériel avant l'ouverture du marché.

Les exposants veilleront à laisser leur emplacement propre, et devront entreposer tous les déchets, détritus et papiers provenant de leur activité dans des sacs poubelles, mis à disposition par l'organisation. Les poubelles devront être déposées dans les containers du parking.

# En cas de désistement non justifié, l'organisation considère comme acquis le règlement de votre stand.

Votre admission à la participation au Marché de Noël de Sainte Eulalie de Cernon vous sera transmise, après la clôture des inscriptions arrêtée au 1er novembre 2019.